

PLAN LOCAL D'URBANISME

SAINT-JEAN DE MOIRANS - 38

4-REGLEMENT

4E- Recensement patrimonial au titre de l'article L.151-19 du CU

Vu la délibération du Conseil Municipal
en date du :
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature :

.....

Plusieurs critères ont été utilisés pour reconnaître le patrimoine remarquable et édictés une protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.

Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

Deux types de constructions sont identifiés :

- **La maison traditionnelle**

La maison est en pierre de taille, galet ou en pisé. Son profil est caractéristique : plan carré, volume massif, toiture imposante à 2 ou 4 pans. La couverture est en tuiles écaille. L'usage est exclusivement réservé à l'habitation. L'aire d'extension de la maison d'habitation correspond le plus souvent à une économie agricole, plutôt que pastorale : il s'agit de bâtiments séparés, adjoints pour abriter les récoltes.

- **La juxtaposition de bâtiments** aux fonctions distinctes se lit dans l'usage de matériaux différents et leur hiérarchie (pisé, galet). Les toitures sont à deux pans. Ces bâtiments sont implantés soit en L soit en U, dégageant une cour fonctionnelle.

↪ Il peut s'agir de constructions seules ou d'ensembles bâtis.

Face une certaine standardisation du modèle immobilier au XXème, il convient de préserver certaines habitations afin de pérenniser la composante symbolique et esthétique qu'elles confèrent à la commune de Saint-Jean de Moirans.

Les objectifs sont :

- Le maintien des façades en galet, pierre ou pisé
- Le maintien des toitures en tuiles plates,
- Le maintien au maximum des constructions en pisé. Le pisé doit être conservé sauf avis contraire d'un expert confirmant l'état pathologique non réparable du bâti. Toutefois, les conditions d'isolation thermique des constructions peuvent conduire à mettre en œuvre un enduit. Celui-ci devra alors respecter des tons traditionnels et des enduits de type traditionnels.
- Le respect des gabarits des menuiseries en cas de réhabilitation ou de création d'ouvertures.

Les enjeux sont des objectifs à atteindre dans le respect de l'architecture existante. Par exemple, le maintien des gabarits de portes de grange n'empêche pas leur vocation de changer de porte en baie vitrée par exemple.

Une OAP patrimoine sur le chemin du Delard et le règlement écrit apporte des compléments pour une évolution réussie de ces constructions.

Localisation :**Référence P1-** Parcelle AC 99

Les Eymins – Chemin du Gayot



Objet du classement : Le classement concerne l'ensemble du bâtiment, la volumétrie, la toiture et les façades.

Caractéristiques :

- ⇒ Ordonnance en L autour d'une cour intérieure
- ⇒ Différentes hauteurs de bâtiments selon la fonction : bâtiment d'habitation plus haut que grange
- ⇒ Grange en pisé avec grande ouverture pour passage des engins
- ⇒ Bâtiment d'habitation : murs en pisé et pierres variées enduits en partie
- ⇒ Débord de toiture sur bâtiment d'habitation du côté de la cour qui marque le style architectural du bâtiment et accentue l'impression de façade principale
- ⇒ Nombreuses ouvertures donnant sur cour

Intégration paysagère : Le bâtiment se situe dans un hameau, ensemble d'habitations assez dense : il joue un rôle de structuration de l'espace.

Prescriptions

- ⇒ Conserver l'ordonnance en L
- ⇒ Conserver l'avancée de toiture qui donne sa particularité au bâtiment
- ⇒ Conserver autant que possible le pisé et les pierres visibles
- ⇒ Conserver l'alignement sur rue

Localisation :**Référence P2***Centre historique de Saint-Jean de Moirans*

Objet du classement : *Centre-ville de Saint-Jean de Moirans, typologie d'implantation, volumétrie des bâtiments*

Caractéristiques :

- ⇒ *Habitations nombreuses et implantation dense*
- ⇒ *Voiries étroites*
- ⇒ *Alignement des façades à la voirie ou avec un léger retrait*
- ⇒ *Constitution d'un front bâti quasi continu*
- ⇒ *Murs de clôtures en pierres qui marquent des limites nettes*
- ⇒ *Juxtapositions de maisons en pierres et pisés avec des maisons plus modernes*

Intégration paysagère : *Centre-ville dense, pas d'ouverture sur le paysage pour les maisons situées au cœur du centre-ville. Le centre est construit sur le coteau. Rôle fort de structuration de l'espace et identité historique de la commune.*

Prescriptions

- ⇒ *Conserver la typologie d'implantation des habitations*
- ⇒ *Conserver le rapport à la rue notamment en cas de reconstruction*
- ⇒ *Conserver les murs de clôtures qui donnent une unité et structure l'espace public*
- ⇒ *Garantir des rénovations/réhabilitations s'inspirant de l'architecture traditionnelle environnante*

Localisation :**Référence P3 – Parcelle AI 74**

Centre de Saint-Jean de Moirans – Institut du Sacré Cœur



Objet du classement : Ensembles des bâtiments de l'institut du sacré cœur : leur architecture et leur ordonnance

Caractéristiques :

- ⇒ Ensemble de bâtiments à la volumétrie imposante : bâtiments massifs
- ⇒ Ensemble de bâtiments entouré d'un mur de clôture en pierres : limite nette avec l'espace public
- ⇒ Nombreuses ouvertures sur les différentes façades ordonnancées horizontalement et verticalement
- ⇒ Portail d'entrée sur parcelle aligné à la façade du bâtiment principal : mise en valeur et mise en scène du bâtiment
- ⇒ Portail encadré de mur plus haut avec colonnes travaillées : entrée marquée, mise en valeur

Intégration paysagère : Ensemble de bâtiments situés près du centre-ville, dans un ensemble de bâtiment assez dense. Enjeux de structuration de l'espace public

Prescriptions

- ⇒ Conserver les murs de clôtures qui donnent une unité et structure l'espace public
- ⇒ Conserver l'ordonnancement des ouvertures et leur gabarit

Localisation :**Référence P4 - Parcelle AI 51**

Centre de Saint-Jean de Moirans – Chemin de Morel



Façade sur cour



Annexe



Façade arrière

Objet du classement : Corps de bâtiment d'habitation entier, le modèle architectural, la volumétrie et les façades

Caractéristiques :

- ⇒ Implantation du bâtiment en limite de parcelle tourné sur le jardin
- ⇒ Ordonnance en longueur
- ⇒ Bâtiment principal d'habitation (bâtiment « d'apparat » : nombreuses ouvertures...) et annexes.
- ⇒ Bâtiment traversant : ouvertures sur cour et sur chemin arrière
- ⇒ Frise décorative de toiture
- ⇒ Bâtiment d'habitation haut (R+1+combles) et annexes
- ⇒ Ouvertures en fonction du statut du bâtiment (grandes ouvertures ordonnancées pour l'espace d'habitation), ouvertures avec linteau en pierre
- ⇒ Absence d'ouverture en façade sur rue
- ⇒ Sur façade arrière, ouvertures avec linteau en bois
- ⇒ Mur arrondi dans l'angle au croisement de deux voies
- ⇒ Annexes avec mur en pierre et nombreuses ouvertures avec linteau bois et jambage en brique

Intégration paysagère : Bâtiment situé dans le centre, au sein d'un espace dense d'habitations. Il présente une ouverture sur le paysage. Il joue un rôle de structure de l'espace public. Son positionnement en limite sud d'urbanisation lui confère un rôle de limite urbaine de limite dans le grand paysage.

Prescriptions

- ⇒ Conserver l'ordonnance en long, et l'implantation vis-à-vis du jardin
- ⇒ Pas d'ouverture sur rue principale : conserver et marquer dialogue entre les bâtiments
- ⇒ Conserver l'ordonnement des ouvertures et leur encadrement

Localisation :**Référence P5 - Parcelle AI 47**

Centre de Saint-Jean de Moirans – Chemin de Morel



Objet du classement : Ensemble de bâtiments anciennement agricoles. Le classement concerne l'ordonnance des bâtiments, leur modèle architectural et leurs façades.

Caractéristiques :

- ⇒ Façade traditionnelle en pierre avec soubassement et angles de murs en pierres de plus grosses tailles
- ⇒ Toiture à 2 pans asymétrique rénovée
- ⇒ Faitage parallèle à la voie
- ⇒ Peu d'ouvertures en façade et de petite taille, avec linteau et jambage en pierre
- ⇒ Porte de grande à arc segmenté avec linteau bois et jambage de pierre
- ⇒ Façade donnant sur la rue principale aveugle



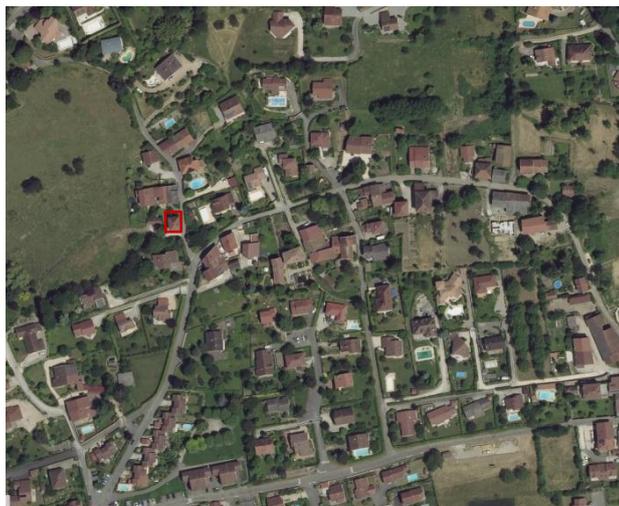
Intégration paysagère : Le bâtiment se situe dans une zone d'habitations dense, situé sur le coteau, en hauteur. Il joue un rôle de structure de l'espace public. Son positionnement en limite sud d'urbanisation lui confère un rôle de limite urbaine de limite dans le grand paysage.

Prescriptions

- ⇒ Rénover le bâtiment en conservant les façades en pierre
- ⇒ Conserver l'ouverture de porte existante
- ⇒ Les nouvelles ouvertures de façades devront être en cohérence avec les ouvertures actuelles (encadrements en pierres) et leur taille devra être adapté à l'échelle du bâtiment
- ⇒ Pas d'ouvertures sur la façade sur rue : conserver l'ouverture du bâtiment sur le chemin et sur le paysage

Localisation :**Référence P6** – Parcelle AI 274

Chemin des châtaigniers



Objet du classement : Grange, la protection concerne les façades traditionnelles ainsi que la toiture

Caractéristiques :

- ⇒ Volumétrie traditionnelle : Bâtiment au plan carré, assez haut
- ⇒ Toiture à quatre pans, surélevée par des poutres en haut des murs
- ⇒ Façades en pisé
- ⇒ Soubassement en pierres avec pierre calcaire massive à l'angle
- ⇒ Pas d'ouvertures : façades aveugles
- ⇒ Bâtiment construit à l'alignement de la voirie

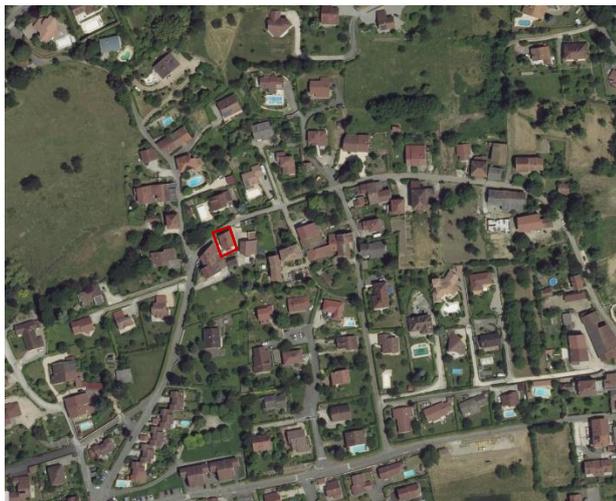
Intégration paysagère : Bâtiment compris dans un quartier d'habitation assez dense. Il joue un rôle de structure de l'espace public.

Prescriptions

- ⇒ Nouvelles ouvertures : matériaux cohérents avec murs existants.
- ⇒ L'éventuelle future composition de la façade devra s'inspirer des formes traditionnelles
- ⇒ Conserver autant que possible les façades en pisé

Localisation :**Référence P7a** – Parcelle AL 117

Chemin de Delard

**Objet du classement :** *Habitation avec murs en pierres***Caractéristiques :**

- ⇒ *Toiture à deux pans avec un faitage perpendiculaire à la rue*
- ⇒ *Façades traditionnelles en pierre*
- ⇒ *Peu d'ouvertures et de tailles irrégulières*

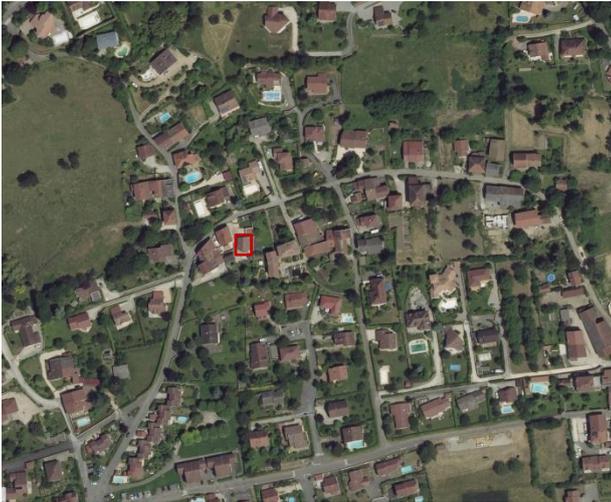
Intégration paysagère : *Bâtiment compris dans un quartier d'habitation ayant conservé de nombreuses caractéristiques traditionnelles en termes d'implantation et de volumes. Sur ce chemin notamment, il est noté une absence de clôtures maçonnées hautes.*

Prescriptions

- ⇒ *Conserver la pierre apparente*
- ⇒ *En cas de nouvelles ouvertures : assurer une composition de la façade et une mise en œuvre de gabarit d'ouverture homogène*

Localisation :**Référence P7b** – Parcelle AL 114

Chemin de Delard

**Objet du classement :** ancienne grange transformée avec murs en pierre.**Caractéristiques :**

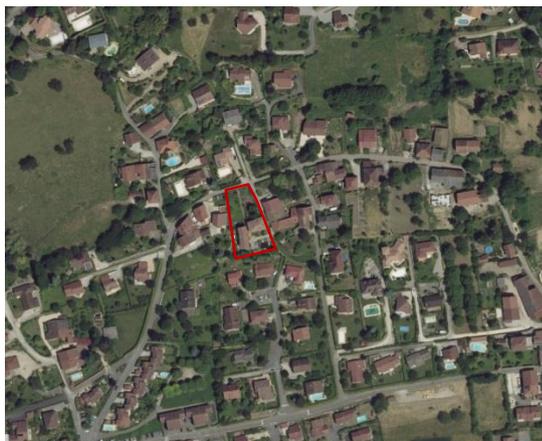
- ⇒ Emprise au sol importante
- ⇒ Toiture à de pans asymétrique avec débord de toiture
- ⇒ Façades traditionnelle en pierre, à part une partie rénovée
- ⇒ Porte avec linteau en bois et jambages de pierre (L'ancien portail de la grange a été comblé – partie neuve)
- ⇒ Peu d'ouvertures, à part sur la partie rénovée avec de grandes ouvertures horizontales
- ⇒ Disposition du bâtiment en vis-à-vis avec l'habitation (7a)

Intégration paysagère : Bâtiment compris dans un quartier d'habitation ayant conservé de nombreuses caractéristiques traditionnelles en termes d'implantation et de volumes.**Prescriptions**

- ⇒ En cas de nouvelles transformations du bâtiment : mettre en œuvre des ouvertures au gabarit traditionnel
- ⇒ Préserver la pierre apparente

Localisation :**Référence P8** – Parcelles AL 116 – AL 73 à 77

Chemin de Delard



Source : gite-la-source.com



Rénovation de la grange

Objet du classement : Bâtiment individuellement et composition d'ensembles de bâtiments. L'ancienne grange a été rénovée et transformée en gîte.

Caractéristiques :

- ⇒ Un bâtiment principal d'habitation à 4 pans avec un ordonnancement des ouvertures et gabarit traditionnel, qui a également été rénové.
- ⇒ Une ancienne en pisé rénové dans le respect de ses caractéristiques
- ⇒ Une implantation formant une cour intérieure.

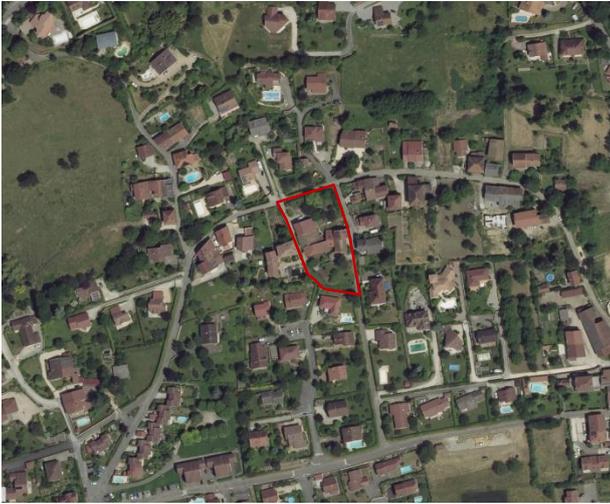
Intégration paysagère : Bâtiment compris dans un quartier d'habitation ayant conservé de nombreuses caractéristiques traditionnelles en termes d'implantation et de volumes.

Prescriptions

- ⇒ En cas de nouvelles transformations des bâtiments ou d'extension : garantir la cohérence d'ensemble de la composition en termes de volume, de couleur.
- ⇒ Préserver les matériaux traditionnels apparents

Localisation :**Référence P9** – Parcelles AL 116 – AL 73 à 77

Chemin de Delard



Objet du classement : Volumétrie des bâtiments qui réponde bâtiments de l'autre côté du chemin (P8). Le classement concerne le volume et la typologie d'implantation des bâtiments.

Caractéristiques :

- ⇒ Ensemble de bâtiments imbriqués
- ⇒ Implantation des bâtiments structurant le long du chemin sources
- ⇒ Toiture avec débord de toit important

Intégration paysagère : Bâtiment compris dans un quartier d'habitation ayant conservé de nombreuses caractéristiques traditionnelles en termes d'implantation et de volumes.

Prescriptions

- ⇒ Préservation du volume et de l'implantation
- ⇒ Préservation du débord de toit

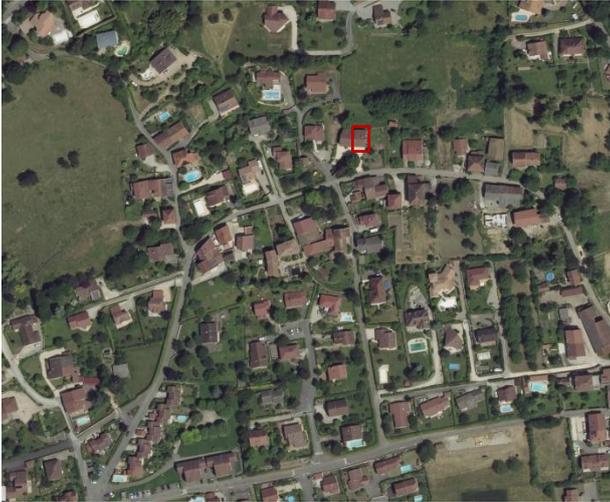


aux

des

Localisation :**Référence P10** – Parcelle AL 127

Chemin de Delard



Objet du classement : Maison en pierre avec mur de soutènement en fond de parcelle

Caractéristiques :

- ⇒ Façade en pierre
- ⇒ Ouvertures en façade avec linteau et jambage en pierre, avec arc de décharge en briques
- ⇒ Une partie de la façade en bois
- ⇒ Mur de soutènement en pierre et pisé, et tuile de canal en couverture en fond de parcelle
- ⇒ Toiture à deux pans
- ⇒ Construction implantée en fond de parcelle (jardin au sud)



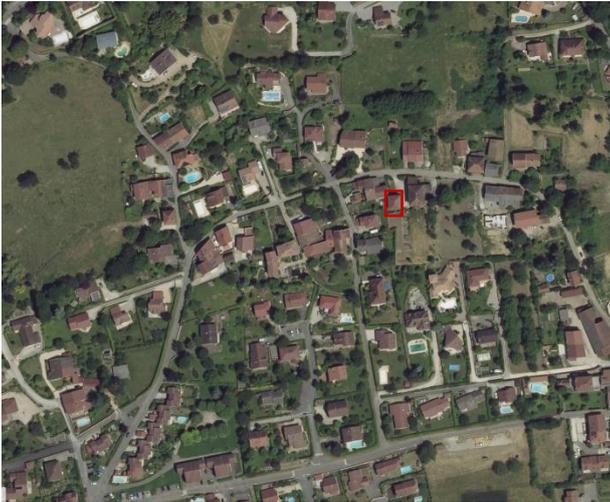
Intégration paysagère : Bâtiment compris dans un quartier d'habitation ayant conservé de nombreuses caractéristiques traditionnelles en termes d'implantation et de volumes.

Prescriptions

- ⇒ Conserver si possible le mur de soutènement dans ses matériaux actuels
- ⇒ Conserver la typologie des ouvertures pour la création de nouvelles ouvertures
- ⇒ Conserver les façades en pierre, les linteaux

Localisation :**Référence P11 – Parcelle AL 70**

Chemin de Delard

**Objet du classement :** Habitation traditionnelle avec grange attenante (p13)**Caractéristiques :**

- ⇒ Volumétrie traditionnelle : plan carré, Toiture à 4 pans, bâtiment massif
- ⇒ Peu d'ouvertures sur rue, ouvertures sur cour.
- ⇒ Nombreuses ouvertures sur la façade donnant sur le jardin
- ⇒ Ouvertures avec linteau en pierre et arc de décharge en brique
- ⇒ Façades en pisé avec soubassement en pierre
- ⇒ Implantation du bâtiment en vis-à-vis avec la grange
- ⇒ Poutres (soutient sol) visibles en façade

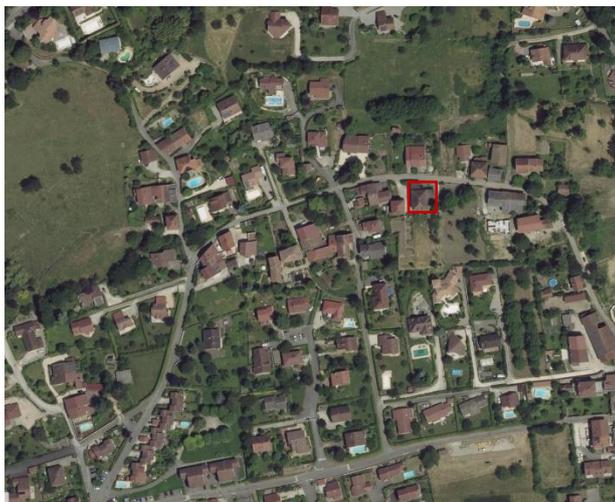
Intégration paysagère : Bâtiment situé dans un ensemble d'habitation et d'architectures traditionnelles. Situé en hauteur, ouverture sur le paysage : l'organisation des bâtiments (P 12 et P 13) crée un cadrage sur le paysage.

Prescriptions

- ⇒ Conserver l'aspect général du bâtiment : façades en pisé
- ⇒ En cas de nouvelles ouvertures : proposer une composition d'ensemble de la façade en termes de position et de gabarit des ouvertures.
- ⇒ Conserver et mettre en valeur la communication entre les deux bâtiments (grange et habitation)

Localisation :**Référence P12 – Parcelle AL 70**

Chemin de Delard



Objet du classement : Grange traditionnelle attenante à une habitation (P12), la protection concerne les façades, la toiture, le modèle architectural

Caractéristiques :

- ⇒ Deux extensions sous forme d'avant, une ancienne avec charpente en bois et une métallique
- ⇒ Charpente en bois apparente sur extension sur rue
- ⇒ Toiture à 4 pans avec ornements au sommet
- ⇒ Murs traditionnels en pisé
- ⇒ Soubassement en galet et autres pierres
- ⇒ Très peu d'ouvertures et de tailles irrégulières
- ⇒ Porte de grange en bois, avec linteau de bois : grande ouverture
- ⇒ Volumétrie traditionnelle : volume imposant, plan rectangulaire
- ⇒ Bâtiment tourné sur cour, en vis-à-vis avec l'habitation : organisation des bâtiments



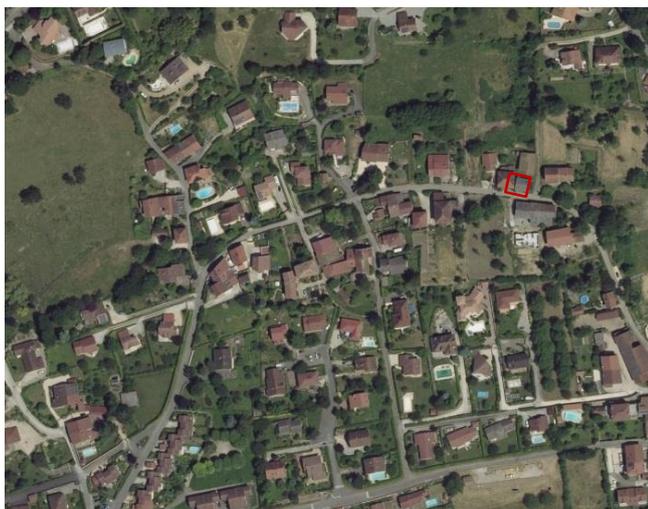
Intégration paysagère : Bâtiment situé dans un ensemble d'habitation et d'architectures traditionnelles. L'organisation des bâtiments (P 12 et P 13) crée un cadrage sur le paysage.

Prescriptions

- ⇒ Conserver l'aspect général du bâtiment : façades en pisé
- ⇒ Conserver et mettre en valeur la communication entre les deux bâtiments (grange et habitation)
- ⇒ La création d'ouverture devra être cohérente avec la porte, qui donne sa particularité à la façade
- ⇒ Le portail devra être conservé dans son gabarit mais peut trouver une autre fonction (ex : baie vitrée)
- ⇒ Les ouvertures éventuelles devront être cohérentes avec les ouvertures du bâtiment en vis-à-vis, avec lequel cette grange crée un ensemble.

Localisation :**Référence P13a** – Parcelle AL 134

Chemin de Delard



Objet du classement : Ancienne Grange, la protection concerne le style architectural du bâtiment, les façades

Caractéristiques :

- ⇒ Volumétrie traditionnelle : plan carré et toiture à deux pans
- ⇒ Toiture à 2 pans en taule ondulée
- ⇒ Toiture surélevée des murs, par charpente en bois
- ⇒ Murs en galets et autres pierres et pisé
- ⇒ Clés métalliques de banches encore présentes dans les parties en pisé
- ⇒ Partie haute du mur rénové avec parpaings
- ⇒ Porte de grange en bois, avec encadrement en pierre
- ⇒ Très peu d'ouvertures : une ouverture sur la façade arrière, de petite taille. Ouverture avec cadre en bois
- ⇒ Bâtiment implanté en limite de voirie

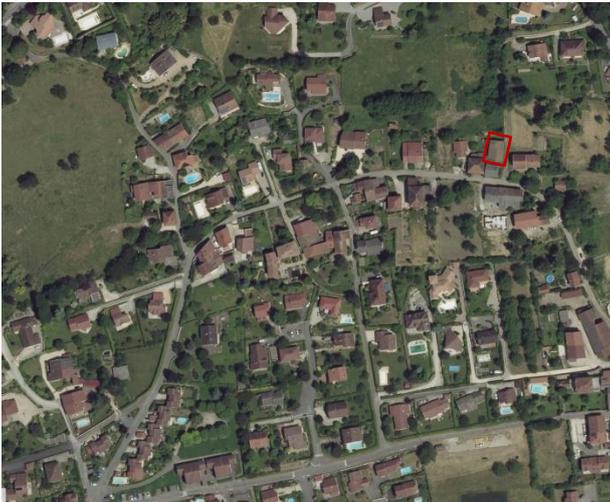
Intégration paysagère : Bâtiment situé dans un ensemble d'habitation et d'architectures traditionnelles. Il joue un rôle de structuration de la voie et du chemin des Acacias le longeant.

Prescriptions

- ⇒ Conserver le volume du bâtiment et conserver l'aspect traditionnel des façades autant que possible (matériaux et couleurs en cohérence avec le pisé et les pierres)
- ⇒ En cas de nouvelles ouvertures en façade : assurer une cohérence avec la partie habitation (P14b)
- ⇒ La transformation de ce bâtiment doit se faire dans le respect de son volume et des caractéristiques traditionnelles environnantes.

Localisation :**Référence P13b** – Parcelle AL 134

Chemin de Delard



Objet du classement : Ancienne Grange, la protection concerne le style architectural du bâtiment, les façades

Caractéristiques :

- ⇒ Bâtiment massif, grande emprise au sol
- ⇒ Bâtiment semble séparé en deux : deux styles d'ouvertures, de revêtements en façade et deux portes
- ⇒ Façades en pierres divers (galets par endroits)
- ⇒ Nombreuses ouvertures de tailles et formes variées
- ⇒ Certaines ouvertures avec linteau et jambage en pierre
- ⇒ Certaines ouvertures avec linteau et jambage en bois
- ⇒ Cadre et linteau bois d'une ouverture en attente non évidée
- ⇒ Débord de toiture important sur la moitié de la façade : toiture asymétrique

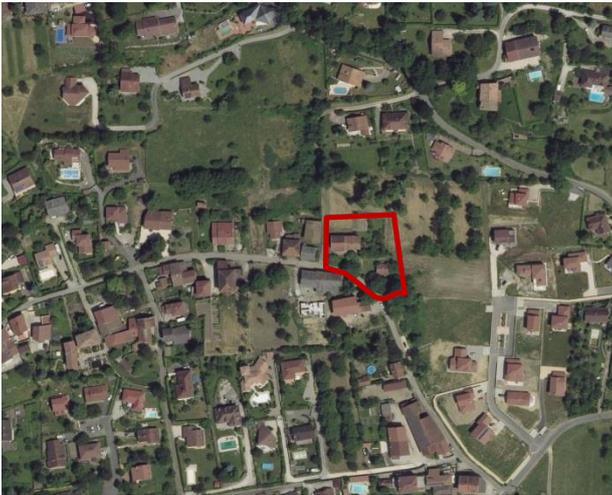
Intégration paysagère : Bâtiment situé dans un ensemble d'habitation et d'architectures traditionnelles. Il joue un rôle de structuration de la voie et du chemin des Acacias le longeant.

Prescriptions

- ⇒ Conserver le volume du bâtiment
- ⇒ Conserver l'asymétrie de la toiture et de la façade dans une réflexion nouvelle de composition du bâtiment
- ⇒ Conserver le volume du bâtiment et conserver l'aspect traditionnel des façades autant que possible (matériaux et couleurs en cohérence avec le pisé et les pierres)
- ⇒ La transformation de ce bâtiment doit se faire dans le respect de son volume et des caractéristiques traditionnelles environnantes.

Localisation :**Référence P14 – Parcelle AL 24**

Chemin de Delard

**Objet du classement :** Habitation avec son jardin**Caractéristiques :**

- ⇒ Bâtiment avec une toiture 2 pans à la ligne de faitage « parallèle » au chemin du Delard
- ⇒ Une composition avec 2 volumes distincts identifiable au niveau du toit.
- ⇒ Une ouverture en arche au pignon avec un encadrement en pierre
- ⇒ Une série d'ouvertures uniquement en rez-de-chaussée sans encadrement.
- ⇒ Construction implantée en fond de parcelle (jardin au sud)

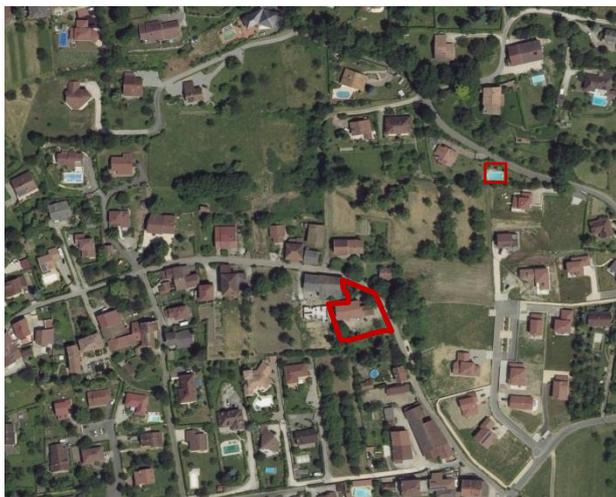
Intégration paysagère : Bâtiment situé dans un ensemble d'habitation et d'architectures traditionnelles. Il joue un rôle de structuration de la voie et du chemin des Acacias le longeant.

Prescriptions

- ⇒ Conserver le volume du bâtiment et ses ouvertures
- ⇒ En cas de nouvelles ouvertures en façade : assurer une cohérence avec la partie déjà ouverte en rez-de-chaussée
- ⇒ Préserve le jardin et notamment le murier.

Localisation :**Référence P15 – Parcelles AL 49 à 51**

Chemin de Delard

**Objet du classement :** *Habitation et sa dépendance dans son prolongement***Caractéristiques :**

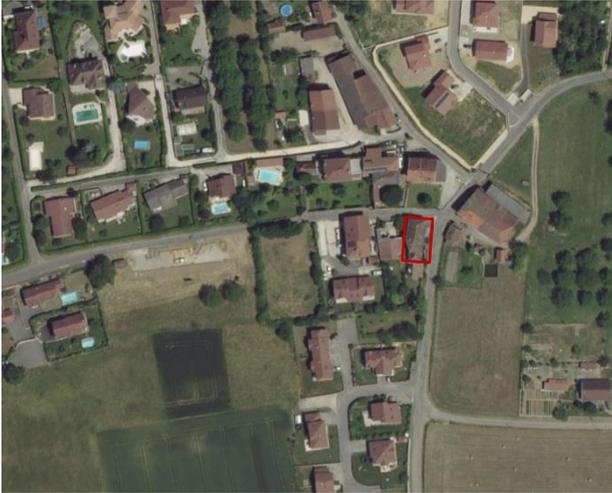
- ⇒ *Bâtiment avec une toiture 2 pans*
- ⇒ *Une composition avec 2 volumes distincts identifiable au niveau du toit.*
- ⇒ *Construction en partie en pisé et en pierre*
- ⇒ *Une façade arrière avec peu d'ouverture*
- ⇒ *Une façade avant côté Sud composée et ordonnancée*

Intégration paysagère : *Bâtiment situé dans un ensemble d'habitation et d'architectures traditionnelles. Bâtiment visible grâce à son volume mais en partie dissimulé par la végétation.***Prescriptions**

- ⇒ *Conserver le volume du bâtiment et ses ouvertures*
- ⇒ *En cas de nouvelles ouvertures en façade : assurer une cohérence avec les ouvertures existantes*
- ⇒ *Maintenir le pisé et la pierre apparente si possible*
- ⇒ *Préserver la distinction de volume.*

Localisation :**Référence P16a** – Parcelle AS 1

Chemin du pré Novel



Objet du classement : Habitation avec une roue à eau toujours en fonctionnement

Caractéristiques :

- ⇒ Ordonnance en long : bâtiment avec peu d'emprise au sol mais assez haut
- ⇒ Bâtiment sur plusieurs niveaux (R+1 et R+2)
- ⇒ Bâtiment traversant ouvert sur cour et sur rue
- ⇒ Façade enduite
- ⇒ Nombreuses ouvertures sur façades sur rue et sur cour
- ⇒ Ouvertures avec encadrements décoratifs moulés
- ⇒ Toiture tuile plates à 4 pans, une première extension 3 pans et une suivante 2 pans mais très asymétrique et plus récente



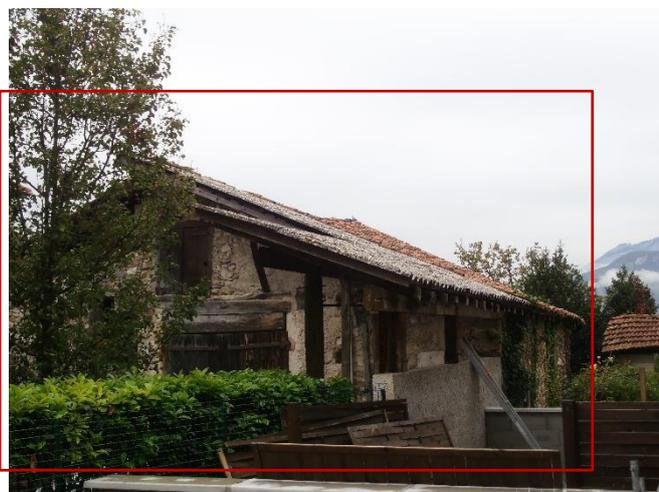
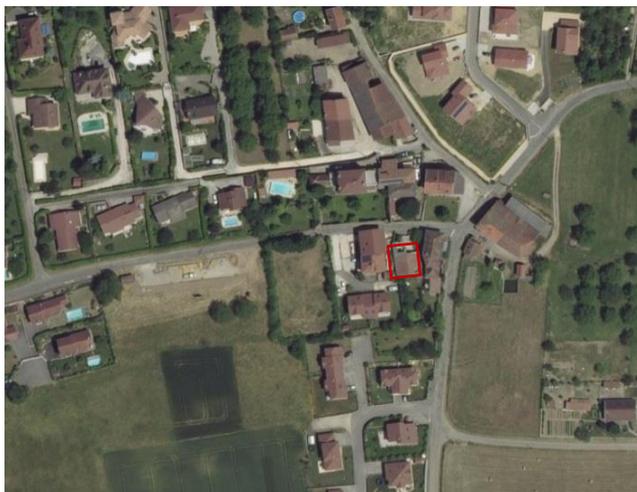
Intégration paysagère : Bâtiment implanté au bord de la route, en hauteur, vue dégagée : le bâtiment est visible d'assez loin.

Prescriptions

- ⇒ Conserver la roue à eau
- ⇒ Conserver l'ordonnance en long
- ⇒ Maintenir l'alignement des ouvertures
- ⇒ Conserver les différences de volumes (hauteur des constructions)

Localisation :**Référence P16b** – Parcelle AS 1

Chemin du pré Novel



Objet du classement : Dépendance anciennement agricole d'une habitation (P17a)

Caractéristiques :

- ⇒ Volumétrie traditionnelle : emprise au sol importante, plan rectangulaire et toiture à deux pans
- ⇒ Bâtiment assez bas
- ⇒ Auvent sur la droite, dans la continuité de la toiture soutenue par une structure en bois
- ⇒ Façades en galets et pierres variées
- ⇒ Deux portes de granges en bois, avec linteaux en bois.
- ⇒ Autres ouvertures de petites tailles avec cadre et linteau en bois



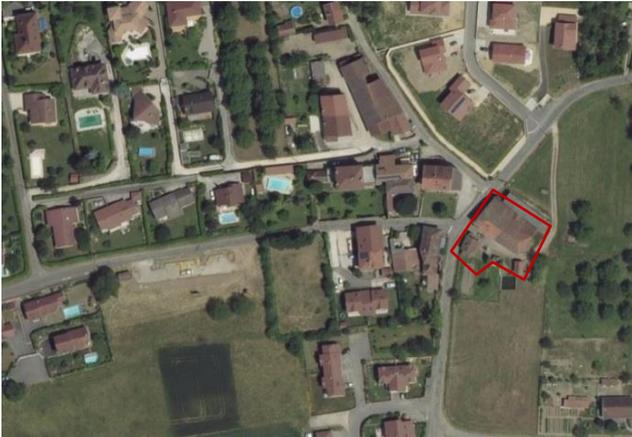
Intégration paysagère : Le bâtiment est une dépendance située dans la cour d'une habitation, située dans un ensemble d'habitation dense.

Prescriptions

- ⇒ Conserver la morphologie du bâtiment (avancée de toiture qui marque l'architecture du bâtiment)
- ⇒ Conserver autant que possible les façades en pierre
- ⇒ Conserver le volume (emprise au sol et hauteur)
- ⇒ Le portail devra être conservé dans son gabarit mais peut trouver une autre fonction (ex : baie vitrée)
- ⇒ Les ouvertures éventuelles devront être cohérentes avec les ouvertures du bâtiment en vis-à-vis, avec lequel cette grange crée un ensemble.

Localisation :**Référence P17 – Parcelle AO 8**

Chemin du pré Novel

**Objet du classement :** Corps de bâtiment d'habitation avec annexes**Caractéristiques :**

- ⇒ Bâtiment principal (habitation) avec une annexe
- ⇒ Bâtiment massif : emprise au sol important, et R+1 à R+2
- ⇒ Façades en pisé enduites pour le bâtiment principal
- ⇒ Nombreuses ouvertures en façade sur cour de taille diverses mais présentant un ordonnancement horizontal et vertical
- ⇒ Annexe en pisé non enduit
- ⇒ Bâtiments implantés en limite de voie
- ⇒ Toiture à deux pans asymétriques + croupe en pignon
- ⇒ Portail marqué avec des colonnes : entrée mise en scène

Intégration paysagère : Bâtiment massif, en surplomb : très visible et bénéficiant d'une grande ouverture sur le paysage proche et lointain). Ce bâtiment structure aussi fortement l'espace public.

Prescriptions

- ⇒ Conserver autant que possible les façades en pisé
- ⇒ Conserver le volume (emprise au sol et hauteur) et le rôle structurant sur la voie
- ⇒ Le portail et notamment ses colonnes seront conservées
- ⇒ Les ouvertures éventuelles devront être cohérentes avec les ouvertures du bâtiment existant et maintenir la composition d'ensemble

Localisation :**Référence P18 – Parcelle AN 159**

Chemin du Roulet



Objet du classement : Ancien bâtiment agricole, le classement concerne le modèle architectural, la volumétrie et les façades

Caractéristiques :

- ⇒ Bâtiment massif : emprise au sol et hauteur importantes
- ⇒ Façades en pisé avec joints non stabilisés (créent un motif de lignes)
- ⇒ Toiture à 4 pans avec débord en façade qui crée un auvent
- ⇒ Portes de granges en bois, avec linteaux en bois
- ⇒ Ouvertures de tailles et formes variées (certaines ouvertures avec linteau en bois)

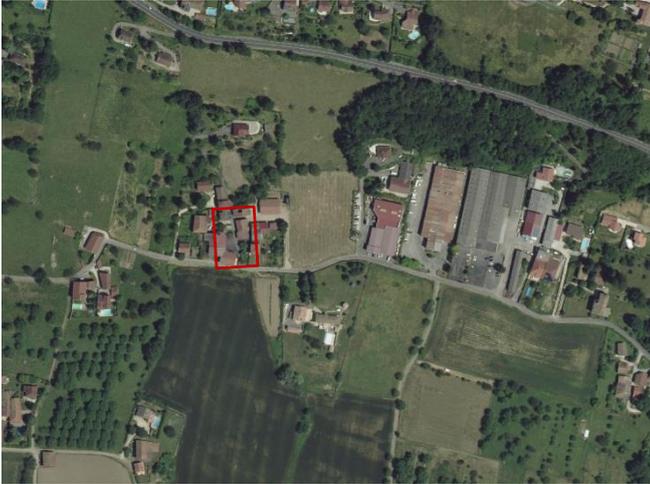
Intégration paysagère : Bâtiment situé au sein d'un hameau assez dense, il est assez peu visible

Prescriptions

- ⇒ Conserver l'aspect général du bâtiment : façades en pisé
- ⇒ La transformation du bâtiment devra préserver au maximum les ouvertures traditionnelles et s'inspirer des formes existantes,
- ⇒ En cas de nouvelles ouvertures : proposer une composition d'ensemble de la façade en termes de position et de gabarit des ouvertures.
- ⇒ Maintenir l'avancée de toit

Localisation :**Référence P19** – Parcelles AN 109 – AN 111 – AN 159 – AN 183 – AN 184

Chemin du Roulet



Objet du classement : Typologie d'implantation d'un ensemble d'anciens bâtiments agricoles dans un hameau.

Caractéristiques :

- ⇒ Différents bâtiments en pierre implantés autour d'une cour centrale.
- ⇒ Bâtiments ayant un même modèle architectural : plan rectangulaire, toiture à deux pans, même hauteur
- ⇒ Façades en pierres variées, certaines rénovées avec des parpaings
- ⇒ Grandes ouvertures avec linteau en bois, pour permettre le passage d'engins agricoles et jambages en bloc de pierre
- ⇒ Ouvertures fenêtres avec linteaux et jambages en pierre.



Intégration paysagère : Cet ensemble de bâtiments est situé au cœur d'un hameau dense

Prescriptions

- ⇒ Conserver l'aspect général du bâtiment : façades en pierre
- ⇒ Conserver la morphologie des grandes ouvertures de granges et conserver les encadrements en pierres
- ⇒ Conserver les encadrements des ouvertures
- ⇒ En cas de nouvelles ouvertures : proposer une composition d'ensemble de la façade en termes de position et de gabarit des ouvertures.

Localisation :**Référence P20 – Parcelle AO 43**

Chemin du Roulet



Objet du classement : Mur de clôture d'une grande propriété le long de la voie

Caractéristiques :

- ⇒ Mur de clôture (d'enceinte) d'une parcelle d'une ancienne grande propriété.
- ⇒ Mur en pierres variées
- ⇒ Portail : mis en valeur par un encadrement en pierres plus haut que le reste du mur
- ⇒ Ouverture en arc, avec cadrage en pierre calcaire qui contraste avec le mur.
- ⇒ Alignement d'arbres de part et d'autre de l'allée alignée au portail d'entrée pour accéder aux logements.



Intégration paysagère : Mur construit le long de la route, dans un espace dégagé : enjeu paysager important, élément structurant le paysage.

Prescriptions

- ⇒ Conserver le mur d'enceinte et son portail le long de la route et la logique d'implantation sur la parcelle vis-à-vis de ce mur.

Localisation :**Référence P21 – Parcelle AN 34***Impasse des Templiers*

Objet du classement : *Habitation, le classement concerne l'ensemble du bâtiment : le modèle architectural, les façades*

Caractéristiques :

- ⇒ *Bâtiment massif : emprise au sol importante*
- ⇒ *Façades : murs en pierres, pisé enduits*
- ⇒ *Portes et charpentes en bois noir qui contraste avec les façades claires enduites*
- ⇒ *Trois portes en façade toutes de tailles différentes.*
- ⇒ *Ancienne porte de grange, en bois, avec linteau en bois et jambage en pierre calcaire*
- ⇒ *Toiture à 2 pans avec débord en façade, qui crée un auvent*



Intégration paysagère : *Bâtiment situé dans un hameau sur le coteau au sein d'une végétation dense.*

Prescriptions

- ⇒ *Conserver la morphologie des grandes ouvertures de granges et conserver les encadrements en pierres et bois*
- ⇒ *Conserver l'avancée de toiture qui donne sa particularité au style architectural du bâtiment*
- ⇒ *Toute nouvelle ouverture devra être en cohérence avec la façade existante*

Localisation :**Référence P22 – Parcelle AN 37***Impasse des Templiers*

Façade principale

Objet du classement : *Habitation, le classement concerne l'ensemble du bâtiment : le modèle architectural, les façades*

Caractéristiques :

- ⇒ Ordonnance en long avec façade principale tournée vers le paysage (implantation sur coteau)
- ⇒ Façades en pierres variées, avec angles en pierre calcaires massives
- ⇒ Nombreuses ouvertures sur toutes les façades
- ⇒ Sur façade arrière : fenêtres avec linteau et jambage en pierre sans ordonnancement
- ⇒ Sur façade avant : fenêtre à arc segmenté et encadrement de briques rouges, ordonné
- ⇒ Auvent métallique gris anthracite ajouté sur la façade principale

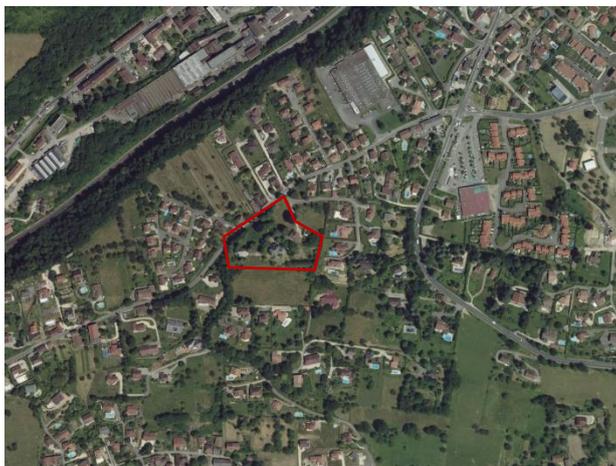


Façade arrière

Intégration paysagère : *Bâtiment situé dans un hameau sur le coteau au sein d'une végétation dense. Bâtiment situé sur le coteau, en hauteur : ouverture sur le paysage.*

Prescriptions

- ⇒ Conserver l'ordonnance en long et le dialogue avec le paysage
- ⇒ Conserver l'ordonnement des fenêtres que ce soit en façade avant ou arrière
- ⇒ Conserver les encadrements des ouvertures
- ⇒ Conserver les façades en pierres

Localisation :**Référence P23 – Parcelle AN 25***Rue de la Manche***Objet du classement :** *Maison bourgeoise et son parc***Caractéristiques :**

- ⇒ *Bâtiment massif : emprise au sol importante et R+2*
- ⇒ *Toiture composée de plusieurs volumes couvertes d'ardoise, avec des lucarnes jacobines, pente forte*
- ⇒ *Nombreuses ouvertures de tailles variées selon la fonction : rez-de-chaussée : pièces de vie grandes ouvertures, étages : chambres, ouvertures plus petites*
- ⇒ *Façades symétriques*
- ⇒ *Ouvertures avec linteau en arc en pierres*

- ⇒ *Façade arrière : terrasse ouverte sur le paysage*
- ⇒ *Portail d'entrée sur le chemin du Trincon en pierre, avec alignement d'arbres jusqu'à la bâtisse*
- ⇒ *Parc très ombragé*

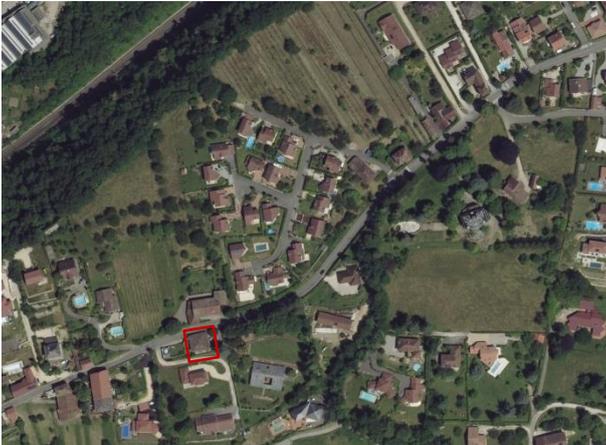
Intégration paysagère : *Bâtiment situé dans une grande parcelle plantée, située sur le coteau, ouverture sur le paysage. La parc dissimule la construction à la vue.*

Prescriptions

- ⇒ *Conserver l'ordonnancement des fenêtres*
- ⇒ *Conserver les encadrements des ouvertures*
- ⇒ *Conserver le portail*
- ⇒ *Maintenir le cadre paysager du par cet notamment l'alignement d'arbres de l'allée principale*

Localisation :**Référence P24 – Parcelle AL 223**

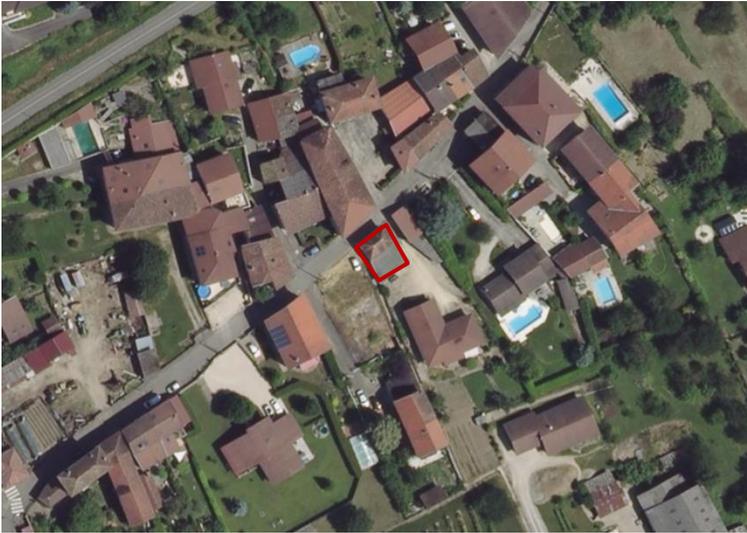
Rue de la Manche

**Objet du classement :** Grange**Caractéristiques :**

- ⇒ Implantation en limite de voirie
- ⇒ Bâtiment massif : emprise au sol importante et peu de hauteur
- ⇒ Façades en pierres variées
- ⇒ Ouverture porte principale avec entourage en pierre en arc
- ⇒ Aucune ouverture sur la façade en limite de voie
- ⇒ Portail en bois arrondi

**Intégration paysagère :** Maison implantée en limite de route et sur le coteau : bénéficie d'une vue dégagée sur le paysage**Prescriptions**

- ⇒ Conserver le volume du bâtiment
- ⇒ Conserver le volume du bâtiment et conserver l'aspect traditionnel des façades autant que possible (matériaux et couleurs en cohérence avec le pisé et les pierres)
- ⇒ La transformation de ce bâtiment doit se faire dans le respect de son volume et des caractéristiques traditionnelles environnantes. En cas de création d'ouvertures : elles doivent être réalisées en respectant le gabarit du bâtiment.
- ⇒ Le portail du bâtiment devra être conservé dans son gabarit mais peut trouver une autre fonction (ex : baie vitrée)

Localisation :**Référence P25 – Parcelle AI180***Angle de la rue du Janin/chemin des Contrebandiers***Objet du classement :** *Ancien séchoir à noix***Caractéristiques :**

- ⇒ *Implantation en limite de voirie*
- ⇒ *Bâtiment ouvert*
- ⇒ *Toiture en tuiles écailles*
- ⇒ *Structure en bois dont la toiture repose sur 8 piliers. L'étage est fermé par des claustras formés de lattes horizontales légèrement espacées qui permettent de laisser passer les courants d'air, mais pas le soleil.*

Intégration paysagère : *Construction implantée en limite de route du Janin participant à la structuration de la rue.***Prescriptions**

- ⇒ *Conserver le volume du bâtiment et conserver l'aspect traditionnel des façades autant que possible (matériaux et couleurs)*
- ⇒ *Conserver la toiture en tuiles écailles*
- ⇒ *Eviter sa transformation*

